



Nafarroako Gobernua
Gobierno de Navarra

*« Une éducation de qualité pour une culture
scolaire durable
dans la commune de Fonds-Verrettes »*



TERMES DE RÉFÉRENCE ÉVALUATION FINALE EXTERNE

Financé par : Gouvernement de Navarre / Dossier : 0011-1458-2023-000084



Table des matières

Résumé de l'intervention à évaluer	3
Introduction et objectif de l'évaluation	3
Description de l'intervention.....	4
Portée de l'évaluation et acteurs impliqués	6
Questions et critères d'évaluation.....	7
Méthodologie, plan de travail et résultats escomptés	10
Délais approximatifs de l'exécution de l'étude :	12
Documents et sources d'information	12
Profil demandé à l'équipe d'évaluation	13
Budget et conditions de paiement.	13
Conditions de paiement	14
Présentation de l'offre technique et financière et des critères d'évaluation	14

Résumé de l'intervention à évaluer

- **Titre de l'intervention** : " Une éducation de qualité pour une culture scolaire durable dans la commune de Fonds-Verrettes ".
- **Code du dossier** : 0011-1458-2023-000084
- **Pays** : Haïti
- **District/municipalité** : Fonds-Verrettes, Département de l'Ouest, Haïti
- **Période de mise en œuvre** : du 26/09/2023 au 31/12/2026.
- **Secteur de coopération** : Education, Gouvernance et Environnement
- **Unité responsable** : Section Coopération au Développement et Action Humanitaire. Département des droits sociaux. Gouvernement de Navarre.
- **Norme réglementaire ou appel à propositions** : 2023 Appel à propositions pour des subventions pour la mise en œuvre d'interventions sociales et économiques dans les pays en développement 2023. Modalité C) Programmes de développement.
- **Partenaires en Espagne** : Asociación Navarra Nuevo Futuro (chef de file) et CESAL (ONG partenaire).
- **Partenaires locaux en Haïti** : CESAL Haïti.
- **Subvention** : 600.000€.
- **Total** : 755.291,53 €.

Introduction et objectif de l'évaluation

Asociación Navarra Nuevo Futuro (ANNF) et CESAL, en collaboration avec leur partenaire local, travaillent depuis plus de 6 ans à Fonds-Verrettes, Département de l'Ouest, Haïti, sur des interventions visant à améliorer l'éducation et la situation des enfants en mettant l'accent sur la durabilité et l'environnement.

Ce consortium est à l'origine de l'évaluation externe finale du projet " *Une éducation de qualité pour une culture scolaire durable dans la commune de Fonds-Verrettes* ", ANNF étant le chef de file en partenariat avec CESAL, ainsi que CESAL Haïti, partenaire de mise en œuvre des activités sur le terrain.

L'ANNF est une organisation basée à Navarra (Espagne) qui travaille depuis 1971 dans le domaine de la promotion des droits de l'enfant et de la gestion du système de protection. Depuis 1993, elle soutient également des actions en faveur des enfants par le biais de projets de coopération internationale en Haïti, au Pérou, au Salvador et au Sénégal, et développe des méthodologies innovantes dans le domaine de l'éducation sociale. ANNF promeut également des réseaux locaux et transfrontaliers et crée et diffuse des connaissances grâce à son laboratoire d'innovation socio-éducative.



**Nafarroako Gobernua
Gobierno de Navarra**

CESAL est une ONGD espagnole qui se consacre depuis 1988 à la coopération internationale, reconnue comme entité d'utilité publique depuis 2001 et qualifiée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement depuis 2005. Sa mission est de promouvoir le développement humain des personnes les plus défavorisées dans le monde, en se basant sur l'héritage et l'expérience des bénéficiaires eux-mêmes et en les impliquant dans le travail en tant que véritables protagonistes de leur vie. CESAL est actuellement présent dans 11 pays d'Amérique latine et d'Afrique avec des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, de l'eau et de l'assainissement, du développement productif, de la micro-entreprise et de la formation professionnelle. CESAL dispose actuellement de délégations dans 5 pays du monde et dans 12 communautés autonomes d'Espagne, dont la communauté autonome de Navarre.

CESAL HAÏTI est une ONGD reconnue par le gouvernement haïtien depuis 2011 et dédiée à la coopération internationale. Sa mission est de promouvoir le développement humain des personnes les plus défavorisées du monde, en se basant sur l'héritage et l'expérience des bénéficiaires eux-mêmes et en les impliquant dans le travail en tant que véritables protagonistes de leur vie.

L'évaluation, portée par ces 3 acteurs, devrait servir d'outil d'apprentissage pour vérifier la pertinence, le fonctionnement, les résultats et les effets de l'intervention et guider ainsi les actions futures que CESAL Haïti mettra en œuvre sur le territoire haïtien.

Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

1. Évaluer la réalisation des objectifs et des résultats du programme.
2. Évaluer l'impact du programme sur la population bénéficiaire.
3. Évaluer l'appropriation du programme par les bénéficiaires et la participation des acteurs impliqués, ainsi que leur autonomisation et leur contribution à la durabilité du programme.
4. Analyser le niveau de coordination et d'harmonisation du programme avec d'autres projets/programmes mis en œuvre dans le pays et l'alignement sur les politiques publiques du pays.
5. Évaluer l'efficacité des activités par rapport aux coûts, l'atteinte des objectifs par rapport au temps.
6. Extraire des recommandations et des enseignements visant à tirer des leçons et à améliorer les processus et les méthodologies utilisés pour les programmes et projets futurs.

Description de l'intervention

➤ Contexte de l'intervention :

L'intervention contribue au droit à l'éducation à Haïti, en améliorant la qualité de l'éducation de manière intégrale à travers la promotion du développement durable au sein des localités du Parc National de Forêt des Pins Unité 1, dans la commune de Fonds-Verrettes.



Il s'agit d'une des zones rurales les plus vulnérables du pays. L'objectif est d'assurer l'accès et la permanence dans le système scolaire des enfants, d'améliorer la qualité des processus et des contenus pédagogiques, d'intégrer l'environnement comme axe transversal, de renforcer la communauté scolaire face au changement climatique et d'assurer l'accès à des infrastructures scolaires, aux services d'hygiène et d'assainissement de base. Cet objectif devrait s'accompagner d'un soutien dans le processus de décentralisation et de gouvernance du secteur de l'éducation.

La relation entre CESAL et les écoles bénéficiaires de ce programme est de longue date, puisque des interventions ont déjà été effectuées dans ces établissements à travers divers financements de la coopération espagnole. De plus, les relations entre CESAL et les détenteurs d'obligations, dont la Commission Municipale d'Education de Fonds-Verrettes, et les détenteurs de responsabilités (enseignants et direction des écoles) sont renforcées et nous collaborons de façons actives dans le cadre d'autres projets en cours.

L'objectif spécifique du programme est d'améliorer la qualité de l'éducation de manière intégrale à travers la promotion du développement durable au sein des localités du Parc National de Forêt des Pins Unité 1, dans la commune de Fonds-Verrettes.

Les résultats sont :

- **Résultat 1.** Renforcement de la gouvernance et de la participation scolaire dans 9 écoles du PNNFP-1 dans la Commune de Fonds-Verrettes.
- **Résultat 2.** Amélioration de la qualité de la gestion, de la pédagogie et du contenu pédagogique dans 9 écoles du PNNFP-1 dans la Commune de Fonds-Verrettes à travers une approche environnementale.
- **Résultat 3.** Amélioration de la qualité des infrastructures, l'équipement et des services de base dans 9 écoles du PNNFP-1 dans la Commune de Fonds-Verrettes.
- **Résultat 4.** Renforcement des capacités de gestion, d'intervention et de participation de la communauté scolaire dans le domaine du développement durable et de l'environnement dans 9 écoles du PNNFP-1 dans la Commune de Fonds-Verrettes.

Les 9 écoles bénéficiaires sont École Nationale de Fonds-Verrettes, École Nationale Gros Cheval, École Nationale Forêt de Pins, École Nationale Oriani, École Mixte Gros Cheval, École Mixte Joseph Vicaire Jean Gilles, École Antoine Elie de Canotte, École La Sagesse / Nouvelle Académie d'Oriani, École Institution Mixte La Colombe de Gros Cheval

➤ **Budget :**

Budget total du programme :

- Gouvernement de Navarre : 600.000,00 €
- Autres apports : 155.291,53 € (Administration publique : Generalitat Valenciana)
- TOTAL : 755.291,53 €

Portée de l'évaluation et acteurs impliqués

- **Dimension géographique** : Commune de Fonds-Verrettes, Département de l'Ouest, Haïti.
- **Chargés de l'évaluation** : ANNF et CESAL, représentés par CESAL Haïti. Cette équipe agit en tant qu'unité mandatée pour l'évaluation, chargée de valider et de superviser la qualité du processus, de rédiger les termes de référence, d'engager l'équipe d'évaluation, de publier et de diffuser les résultats.
- **Acteurs** : Les acteurs impliqués dans l'intervention à évaluer et les informateurs clés potentiels sont les suivants :

Acteurs	Acteurs et entités	Participation	Pertinence dans le processus d'évaluation
ONG ESPAGNOLES	Asociación Navarra Nuevo Futuro	Institutions demandeuses de l'évaluation	Haute
	CESAL		Haute
PARTENAIRE LOCAL	CESAL Haïti	Fournir les informations et utiliser les résultats de l'évaluation	Haute
TITULAIRES DE DROIT	Elèves, membres des comités des écoles (gestion, élèves, parents), comités de classes, parents, enseignant.es et directeurs/directrices	Informateurs clés et validateurs ultimes de la qualité de l'intervention.	Haute
AUTRES INSTITUTIONS CONCERNEES	Commission Municipale d'Education	Informateurs clés et validateurs ultimes de la qualité de l'intervention.	Haute
	Fondation Reboisement par Éducation (FRE)	Fournir des informations, exprimer des intérêts, faciliter la participation et diffuser les résultats.	Haute
	Ministère de l'Éducation (MENFP) représenté par le Bureau du District Scolaire de Ganthier (BDS)	Fournir des informations, exprimer des intérêts, faciliter la participation et diffuser les résultats.	Moyenne
	Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) représentée sur le terrain par la Brigade de Surveillance des Aires Protégées (BSAP) et le Comité Local d'Appui (CLA)	Informateur et validateur ultime de la qualité de l'intervention.	Moyenne

Questions et critères d'évaluation

L'objectif de cette évaluation est de fournir une appréciation de la réussite du programme et des résultats de l'intervention. À cette fin, l'équipe d'évaluation externe aura accès à l'information documentaire qu'elle juge appropriée, et bénéficiera d'un soutien et d'un accompagnement lors des visites et des entretiens sur le terrain si besoin.

Critère	Question
<i>Pertinence.</i> <i>La conception du programme répond-elle au contexte dans lequel il a été mis en œuvre et l'intervention fait-elle ce qu'il faut ?</i>	Les objectifs du programme étaient-ils cohérents avec les besoins de la population bénéficiaire (écoliers, enseignants, chefs d'établissement et autorités locales) ? La formulation du cadre logique est-elle cohérente et correctement structurée en fonction de l'évolution du programme ? Les principales parties prenantes locales ont-elles été impliquées dans la conception du programme ? Les bénéficiaires ont-ils le sentiment que leurs priorités ont été prises en compte dans le programme ? La qualité du diagnostic et la conception de l'intervention ont-elles été adéquates ? Le programme de formation des enseignants et des directeurs d'école a-t-il permis d'améliorer les résultats pédagogiques et académiques dans les écoles ? Les activités d'éducation à l'environnement proposées étaient-elles pertinentes, adaptées et nécessaires ? Les améliorations apportées dans les écoles ont-elles été suffisantes pour garantir l'amélioration de la qualité de l'enseignement ? Le plan d'action et de sensibilisation à l'environnement face aux défis du changement climatique est-il adapté au contexte dans lequel il a été élaboré ? Comment l'intervention a-t-elle contribué à la coordination entre la population bénéficiaire et les autorités locales pour promouvoir le droit à l'éducation ?
<i>Efficacité.</i> <i>Dans quelle mesure l'intervention est-elle cohérente ? Les objectifs pour lesquels ce programme a été conçu ont-ils été atteints en temps voulu ?</i>	Y a-t-il eu cohérence entre les activités, les résultats et les objectifs de l'intervention ? Les résultats escomptés ont-ils été atteints ? Les indicateurs ont-ils permis d'évaluer si les résultats et l'objectif spécifique du programme ont été atteints ? Des indicateurs de suivi partiels ont-ils été incorporés ? Les sources de vérification étaient-elles suffisantes pour démontrer la réalisation des résultats ? Les activités ont-elles été mises en œuvre dans les délais prévus et ceux-ci sont-ils suffisants pour atteindre les résultats ? Toutes les actions proposées dans le programme ont-elles été mises en œuvre conformément au calendrier ?

	Existe-t-il des contradictions avec la stratégie nationale d'éducation ? Les mécanismes de coordination sont-ils adaptés aux besoins des différents acteurs ? Les ressources humaines et les équipements sont-ils suffisants pour une mise en œuvre réussie du programme ? Existe-t-il des obstacles importants à la mise en œuvre du programme ?
<i>Efficiencia</i>	Les résultats proposés sont-ils cohérents en termes de coûts ? Le coût de chaque unité ou service fourni par le programme correspond-il aux valeurs du marché local ? Les différentes offres sont-elles évaluées avant de contracter des biens et des services en quantités appropriées ? Les différents acteurs sont-ils coordonnés pour améliorer les résultats potentiels du programme ? Les ressources prévues étaient-elles suffisantes pour réaliser les activités prévues afin d'améliorer la qualité de l'éducation de manière globale ? La répartition des allocations budgétaires est-elle cohérente avec la nature du programme ? Le budget reflète-t-il les activités planifiées et mises en œuvre ?
<i>Impact.</i> <i>Comment l'intervention change-t-elle la situation ?</i>	Y a-t-il eu des preuves de changements dans les groupes cibles qui peuvent être attribués à l'intervention ? Comment l'intervention a-t-elle permis d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation ? Le renforcement du cadre de gouvernance a-t-il été déterminant ? Les capacités des directeurs et du personnel enseignant ont-elles été renforcées par l'intervention, de quelle manière, et appliquent-ils les connaissances acquises dans leur travail quotidien ? Les écoles vont-elles maintenir des actions de permanence scolaire telles que le programme environnemental et le programme d'hygiène ? La perception des familles et des communautés sur l'importance de l'éducation et la protection de l'environnement a-t-elle changé ? Le programme a-t-il eu un impact sur d'autres institutions (publiques ou privées) ? Les bénéficiaires ont-ils exprimé le souhait de poursuivre ce type d'intervention après la fin du programme ? Le comité technique du programme a-t-il permis de mesurer la portée des indicateurs et de contrôler les ressources ? L'intervention a-t-elle eu des effets positifs imprévus ?
<i>Durabilidad</i> <i>Les résultats peuvent-ils être maintenus dans le</i>	Les capacités organisationnelles et institutionnelles ont-elles été influencées positivement pour faciliter la continuité des bénéfices générés par le programme ?

<i>temps et les avantages perdureront-ils ?</i>	Les responsables de Fonds-Verrettes ont-ils assumé leurs responsabilités dans le cadre de ce programme ? La Commission Municipale d'Education et le Bureau du District Scolaire ont-t-ils renforcé leur capacités grâce au programme ? Les stratégies d'intervention ont-elles été les plus appropriées pour la durabilité du programme (notamment en termes d'infrastructures) ? Les activités environnementales sont-elles durables et ont-elles contribué à la protection du PNNFP-1 (en particulier les pépinières scolaires, espaces reboisés) ?
<i>Priorités transversales.</i> <i>L'accent est mis sur les droits de l'enfant, la diversité culturelle et l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que la protection environnement</i>	L'approche de genre utilisée dans le programme a-t-elle été adéquate ? Le programme a-t-il bénéficié plus aux femmes qu'aux hommes ? Le programme a-t-il contribué au renforcement de l'identité culturelle ? L'intégration de l'approche interculturelle à différents niveaux (organisation, formation, contenu, stratégie) a-t-elle été adéquate ? Les écoles ont-elles intégré les approches transversales dans leurs plans éducatifs ? La perception de l'importance de ces approches a-t-elle changé ? Est-ce que les activités environnementales mise en œuvre ont-elles porté leur fruit ? De quelle manière la stratégie environnementale peut être améliorée ?
<i>La participation</i>	La communauté éducative a-t-elle été impliquée au cours des différentes phases du cycle du programme ? Quel a été le degré d'implication des autorités éducatives locales (Commission Municipale d'Education) et nationales (Bureau du District Scolaire) dans ce programme ? Quel a été l'impact de cette implication sur le programme ? Les conditions sont-elles réunies pour le maintien des espaces participatifs (comités municipaux d'éducation, conseils d'école, comités de parents, comités de gestion) ?
<i>Mise en œuvre et exécution</i>	Comment la délégation de CESAL Haïti a-t-elle contribué à l'identification des besoins locaux et à la mise en œuvre de stratégies appropriées ? Comment CESAL Haïti a-t-il collaboré avec d'autres parties prenantes, telles que le gouvernement haïtien, les autorités locales, d'autres organisations de coopération et la communauté internationale ? Dans quelle mesure CESAL Haïti a-t-il facilité la coordination et le travail en commun entre les différents acteurs impliqués dans le programme ? Quelle a été la réponse et le soutien de CESAL Haïti aux situations de crise, aux défis imprévus ou aux événements défavorables au cours de la mise en œuvre du programme ?

<i>Complémentarité</i>	L'intervention fait-elle partie d'une stratégie plus large de l'entité dans la région ? L'intervention est-elle cohérente avec les interventions d'autres acteurs ? Quelles recommandations peuvent être faites pour améliorer et renforcer la complémentarité entre les futurs projets et maximiser l'impact combiné des interventions ?
------------------------	---

Méthodologie, plan de travail et résultats escomptés

➤ **Méthodologie :**

L'équipe d'évaluation devra définir, dans sa proposition, les outils méthodologiques à utiliser dans la planification et l'exécution de l'évaluation. L'utilisation d'outils qualitatifs pour la collecte d'informations auprès des bénéficiaires, tels que des entretiens, des groupes de discussion, des visites, etc. est proposée comme ligne directrice. Le cadre logique pourra être partagé sur demande, par emails aux adresses figurant à la fin de ces Termes de Références. Le passage en revue de la documentation du programme est également très important pour l'exécution de cette évaluation finale. CESAL Haïti enverra la documentation du programme, les rapports, les sources de vérification, etc. après la signature du contrat à l'équipe évaluatrice.

➤ **Plan de travail :**

1. Revue documentaire initiale.
2. Elaboration du rapport de la phase documentaire en français qui devra intégrer le plan d'évaluation :
 - Critères et matrice de l'évaluation
 - Méthodologie et outils à utiliser pour la phase de collecte d'informations sur le terrain,
 - Indicateurs et sources de vérifications à mesurer pour donner réponse aux questions d'évaluation,
 - Proposition de calendrier pour la phase de travail sur le terrain
 - Liste des personnes à interviewer
3. Collecte de données sur le terrain
4. Analyse des informations obtenues
5. Conclusions et première version du rapport final en français
6. Recueil des suggestions, rapport final en français et présentation des résultats

➤ **Structure du rapport final :**

Le **rapport final** respectera la structure indiquée et prendra en compte les commentaires de CESAL Haïti. En plus de répondre aux questions de l'évaluation, ce rapport final devra également

résumer tous les résultats et conclusions dans une évaluation globale du programme, détailler la méthodologie utilisée pour la collecte et l'analyse des informations et détailler ses recommandations. En outre, il contiendra une **section finale contenant une proposition pour l'incorporation de mécanismes de socialisation pour les entités impliquées.**

Structure du rapport final :

0. *Résumé exécutif*
1. *Introduction*
 - 1.1. *Contexte et objectif de l'évaluation.*
 - 1.2. *Questions principales et critères de valeur : définition.*
2. *Description sommaire de l'intervention évaluée, avec une référence particulière aux attentes dans lesquelles l'évaluation est menée (évaluation finale), résumé de l'historique, de l'organisation et de la gestion, des acteurs impliqués et du contexte dans lequel l'intervention se déroule.*
3. *Méthodologie utilisée pour l'évaluation*
 - 3.1. *Méthodologie et techniques appliquées*
 - 3.2. *Contraintes et limites de l'étude réalisée.*
4. *Analyse des informations recueillies et des éléments probants en relation avec les questions précédemment établies. Interprétation des preuves par rapport aux questions d'évaluation posées.*
5. *Conclusions de l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation (Matrice de l'évaluation)*
6. *Enseignements tirés des résultats globaux qui indiquent une bonne pratique et qui peuvent être extrapolés et réintégrés dans les actions de l'intervention mise en œuvre ou dans les interventions futures, le cas échéant.*
7. *Les recommandations découlant de l'évaluation, classées selon les critères choisis par l'équipe d'évaluation (par exemple : court/long terme, selon les critères d'évaluation, selon la dimension ou la composante de l'intervention, selon la zone d'intervention...). En tout état de cause, dans la mesure du possible, mentionnez l'acteur (ou les acteurs) à qui la recommandation est particulièrement adressée.*

Annexes à inclure :

- *Le plan de travail, la composition et la description de la mission.*
- *Méthodologie proposée, les techniques et les sources utilisées pour collecter les informations.*
- *Analyse documentaire : liste des sources secondaires utilisées.*
- *Entretiens : liste des informateurs, scripts d'entretien, transcriptions et notes.*
- *Enquêtes : modèles, données brutes collectées et analyse statistique.*

- *Ateliers participatifs : rapporteur et produits.*
- *Allégations et commentaires des différentes parties prenantes sur le programme de rapport s'ils sont jugés pertinents, en particulier s'il y a des désaccords et qu'ils n'ont pas été reflétés dans le corps du rapport.*
- *Mécanismes de socialisation.*
- *Fiche de synthèse de l'évaluation.*

Délais approximatifs de l'exécution de l'étude :

La consultance débutera à la signature du contrat entre la personne/équipe consultante et CESAL. La date de démarrage est prévue au plus tard pour le 3 novembre 2026

Le rapport de la phase documentaire devra être rendu le 20 novembre 2026. Le travail sur le terrain devra être réalisé au cours du mois de décembre, le draft du rapport final sera rendu le 15 janvier 2027 et la version finale validée le 29 janvier 2027 au plus tard.

Documents et sources d'information

Document	Principaux Contenus	Emplacement
Document de formulation de l'intervention (proposition technique et budget)	Objectif général/Objectifs spécifiques /Résultats/Activités/Résumé/ Calendrier de mise en œuvre/ Situation contextuelle/ Besoins identifiés/ Coût de la mise en œuvre des activités par ligne budgétaire, etc.	Bureau CESAL Haïti
Documents de référence, de diagnostic et ligne de base	Informations sur les écoles, les bénéficiaires, les problématiques, etc.	Bureau CESAL Haïti
Réglementation (législation, subventions, résolutions...)	Loi sur la coopération internationale au développement, loi sur les subventions, appel à projets de coopération 2023, règlement de justification des projets du gouvernement de Navarre, etc.	Bureau CESAL Haïti
Rapports de suivi	Progrès dans le développement des activités Réalisations Difficultés dans la mise en œuvre de certaines activités Modifications proposées à l'origine	Bureau CESAL Haïti
Sources de vérification des programmes	Listes de présence, rapports, documents photographiques, procès-verbaux de transmission, etc.	Bureau CESAL Haïti

Profil demandé à l'équipe d'évaluation

Nous recherchons un évaluateur/évaluatrice ou une équipe d'évaluation ayant une expérience dans le domaine de l'éducation et des droits de l'enfant au niveau national et régional, ayant au moins 5 ans d'expérience dans l'évaluation de projets de coopération au développement liés à l'enfance, qui garantisse le professionnalisme et l'indépendance de l'étude (sans lien avec la gestion du programme, ni avec ANNF ou CESAL Haïti), qui traite l'information de manière confidentielle, qui exécute sa tâche avec responsabilité, intégrité et professionnalisme.

Il est précisé que tout droit d'auteur appartient à l'entité contractante de l'évaluation, ANNF et CESAL. La diffusion des informations collectées et du rapport final est la prérogative des ONGD.

Cependant, le gouvernement de Navarre se réserve le droit de reproduire, distribuer ou communiquer publiquement le rapport d'évaluation sans accord préalable avec les ONGD lorsque cela est nécessaire pour le bon déroulement des procédures administratives et le fera avec l'autorisation préalable des ONGD lorsque cela est nécessaire pour d'autres raisons.

En cas de retard dans la remise des rapports ou si la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à celle convenue avec l'ONGD, les sanctions et l'arbitrage établis par l'entité adjudicatrice conformément au contrat privé établi avec l'équipe d'évaluation sont d'application.

Budget et conditions de paiement.

Le budget maximum alloué à cette évaluation externe est de 6.000 USD, y compris tous les coûts pouvant résulter du travail d'évaluation et toutes taxes comprises. En outre, l'équipe de consultants doit tenir compte des éléments suivants :

- Le paiement pour la prestation de ce service comprend l'assurance, le paiement des frais, les frais de visa, les taxes et tout autre coût découlant des règlements pour la prestation de ce service. Les retenues fiscales prévues par la loi haïtienne s'appliquent sur chaque paiement et le paiement se fait sur présentation d'une facture.
- Les dépenses liées au transport, la nourriture et à l'hébergement seront couvertes par l'équipe d'évaluation, bien qu'un soutien logistique puisse être fourni par CESAL Haïti (transport dans la commune de Fonds-Verrettes et hébergement dans notre bureau à Forêt des Pins)
- Si les produits finaux de la consultance ne sont pas adaptés ou acceptés par l'ANNF ou CESAL, l'équipe d'évaluation remboursera les valeurs totales ou partielles proportionnellement au degré de réalisation du produit final présenté.

Conditions de paiement

Le paiement à l'équipe d'évaluation sera effectué par virement bancaire et en trois tranches en fonction des étapes de travail suivantes :

- Une première tranche de 30 % (1.800 USD) à la signature du contrat de consultance.
- Une deuxième tranche de 30 % (1.800 USD) à la présentation du rapport de la phase documentaire.
- Une troisième tranche de 40 % (2.400 USD) à la validation du rapport final.

Présentation de l'offre technique et financière et des critères d'évaluation

La proposition doit comprendre :

- Curriculum vitae des évaluateurs.
- Une copie de la pièce d'identité et du NIF pour un consultant individuel ou la patente et le quitus fiscal pour une firme
- Au moins un rapport d'évaluation déjà réalisé ou des références vérifiables.
- Proposition méthodologique.
- Calendrier de travail
- Proposition financière.

Les critères d'évaluation des propositions techniques reçues seront les suivants :

- Proposition méthodologique : 50%.
- Profil des évaluateurs : 30%.
- Offre financière : 20%.

Les offres doivent être envoyées au plus tard le 23 octobre 2026 à 16h00 à l'adresse suivante : jbach@cesal.org en mettant en copie recrutement.haiti@cesal.org, avec pour objet : **Consultance Évaluation G. Navarra 23.**

Seules les candidatures présélectionnées seront contactées.